

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1108

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° CE981 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« dix-huit »,

le mot :

« trois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 37 est entièrement contradictoire avec l'intention "d'accélérer" le déploiement des énergies renouvelables.

Il n'y a pas lieu de reporter d'un an et demi la transmission par l'État aux élus locaux des données disponibles sur les énergies renouvelables à l'échelle de la région. D'autant que ces données existent longue date. Le travail visant à les rassembler ne doit pas prendre plus de trois mois.